

Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 01 46 63 63 76 crs@volleyidf.org

SAISON 2022/2023

Approuvé par le Comité Directeur du 13/03/2023

Réunion du 1^{er} décembre 2022 en visioconférence et présentiel

<u>Présents :</u>	Monsieur	MOLINARIO Yves	Président
	Madame	THIEBAUT Michèle	Membre
	Monsieur	LAGARDE Fabien	Membre
	Monsieur	TAILLEFER Benjamin	Membre
<u>Excusé :</u>	Monsieur	PARCHEMIN Mickaël	Membre
<u>Absents :</u>	Madame	LAPORTE Marie Christine	Membre
	Monsieur	FLORENT Sébastien	Membre
	Monsieur	MAGNY Olivier	Membre
<u>Assiste :</u>	Monsieur	BOUGHERBAL Tarek	Salarié attaché à la CRS

Dossiers du RIS

RIS n° 5 du 25/11/2022 :

Sanctions terrain :

Date du match	N° du dossier/match	Nom et Prénom	Fonction	Club	Sanction terrain	Nombre d'inscriptions au relevé réglementaire (365 jours)	Suspension Terrain
20/11/22	N°48/PMAA039	REES Alexander	Joueur (Capitaine)	AS. SP. MONTIGNY LE BRETONNEUX	Carton Jaune Carton Rouge	6 (Total : 6 – Reste : 0)	14 jours (25/11 au 08/12)
20/11/22	N°51/RMCA025	GARBAA Adem	Joueur	PUC VOLLEY-BALL	Carton Jaune	1 (Total : 1)	/

Art. 21.4 du RGES : Les licenciés sont suspendus 7 jours de toutes les épreuves fédérales lorsqu'ils totalisent trois (3) inscriptions au Relevé Réglementaire.

La sanction est notifiée par la commission sportive qui enregistre l'inscription qui génère une suspension.

RIS n° 6 du 01/12/2022 :

Sanctions terrain :

Date du match	N° du dossier/match	Nom et Prénom	Fonction	Club	Sanction terrain	Nombre d'inscriptions au relevé réglementaire (365 jours)	Suspension Terrain
27/11/22	N°53/PFAA048	WOITIEE Waghliis	Entraîneur	SAINT-CLOUD PARIS SF 3	Carton Jaune	2 (Total : 2)	/
27/11/22	N°54/PMAA047	BENZIDANE Lucas	Joueur	V.B. CLUB ERMONT	Carton Jaune	1 (Total : 2)	/
26/11/22	N°55/PMBA046	EWANE Alain	Entraîneur	SPORT CLUB UNIVERSITAIRE FCE	Carton Jaune	2 (Total : 2)	/
26/11/22	N°59/RMEA029	BEN MABROUK Liess	Entraîneur	UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF	Carton Rouge	4 (Total : 4 – Reste : 1)	7 jours (02 au 08/12)

Art. 21.4 du RGES : Les licenciés sont suspendus 7 jours de toutes les épreuves fédérales lorsqu'ils totalisent trois (3) inscriptions au Relevé Réglementaire.

La sanction est notifiée par la commission sportive qui enregistre l'inscription qui génère une suspension.

Championnat régional senior féminin :

➤ Poule E :

- Dossier n°56 : RFEA030 - **ENTENTE SPORTIVE DE NANTERRE** / SPORTING CLUB CHATILLONNAIS 2 du dimanche 27/11/2022
 - Constatant, après vérification de la feuille de match, l'absence du nom de l'arbitre, son numéro de licence ainsi que sa signature.
 - Constatant qu'il s'agit de la 2^{ème} infraction de ce type pour la saison 2022/2023.

Après étude du dossier, la Commission Régionale Sportive décide que :

☞ Conformément au règlement MLDA 2022/2023, le GSA ENTENTE SPORTIVE DE NANTERRE devra s'acquitter auprès de la LIFvolley, d'une amende administrative de 22 euros pour feuille de match mal remplie.

- Dossier n°57 : RFEA030 - ENTENTE SPORTIVE DE NANTERRE / SPORTING CLUB CHATILLONNAIS 2 du dimanche 27/11/2022
 - Constatant, après vérification de la feuille de match, que l'entraîneur de l'équipe **ENTENTE SPORTIVE DE NANTERRE**, Mme FELLAH Sofia, licence Compétition « Extension Volley-Ball », n° 2260874, ne détenait pas de licence Encadrement « Extension Educateur Sportif » à la date de la rencontre.
 - Constatant qu'après vérification sur le fichier fédéral des licences, la licence de Mme FELLAH Sofia a été régularisée.

Après étude du dossier, la Commission Régionale Sportive décide :

☞ De classer sans suite le dossier.

Championnat régional senior masculin :

➤ Poule B :

- Dossier n°58 : RMBA029 - PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 3 / POSTILLON OLYMPIQUE LONGJUMELLOIS du dimanche 27/11/2022 :
 - Constatant, après vérification de la feuille de match, que le joueur de l'équipe **PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 3**, M. BLEUZE Amaury, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n°1975827, de catégorie M18 (né en 2006), avait participé à la rencontre n° RMBA029 et ne possédait pas le surclassement nécessaire pour jouer en senior régionale.
 - Considérant le courriel du secrétariat de la LIFvolley, qui précise que M. BLEUZE Amaury possède bien le « Double-surclassement » depuis le 29/09/2022.
 - Constatant qu'après vérification sur le fichier fédéral des licences, la licence de M. BLEUZE Amaury a été régularisée : elle était revêtue de la mention « Double-surclassement ».

Après étude du dossier, la Commission Régionale Sportive décide :

☞ De classer sans suite le dossier.

Equipes engagées en Coupe île de France Jeunes 2022/2023

Catégories	2019/2020	2021/2022	2022/2023
M13 féminin 4X4	34 équipes (dont 22 équipes engagées en CDF)	33 équipes (dont 25 équipes engagées en CDF)	44 équipes (dont 26 équipes engagées en CDF)
M13 masculin 4X4	37 équipes (dont 21 équipes engagées en CDF)	33 équipes (dont 21 équipes engagées en CDF)	45 équipes (dont 29 équipes engagées en CDF)
M15 féminin 6X6	33 équipes (dont 29 équipes engagées en CDF)	28 équipes (dont 18 équipes engagées en CDF)	48 équipes (dont 30 équipes engagées en CDF)
M15 masculin 6X6	27 équipes (dont 20 équipes engagées en CDF)	34 équipes (dont 20 équipes engagées en CDF)	43 équipes (dont 28 équipes engagées en CDF)
M18 féminin 6X6	34 équipes (dont 24 équipes engagées en CDF)	29 équipes (dont 18 équipes engagées en CDF)	51 équipes (dont 29 équipes engagées en CDF)
M18 masculin 6X6	22 équipes (dont 16 équipes engagées en CDF)	41 équipes (dont 21 équipes engagées en CDF)	64 équipes (dont 37 équipes engagées en CDF)
M21 féminin 6X6	17 équipes (dont 9 équipes engagées en CDF)	/	13 équipes (dont 07 équipes engagées en CDF)
M21 masculin 6X6	29 équipes (dont 18 équipes engagées en CDF)	14 équipes (dont 9 équipes engagées en CDF)	30 équipes (dont 22 équipes engagées en CDF)
Total	233 équipes	212 équipes	338 équipes

Nombre des équipes engagées en coupe île de France = 338 (plus 126 équipes par rapport à la saison 2021/2022).

Finales CIF jeunes 2023 : Le cahier des charges pour l'organisation des finales de la Coupe île de France des catégories jeunes – 2023 sera préparé par la Commission Régionale Sportive en collaboration avec la Commission Régionale des Organisations : il sera envoyé aux GSA de la LIFvolley ultérieurement.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de faire appel auprès de la Commission d'Appel Régionale (CAR).

Il doit être effectué par un licencié intéressé au dossier, par lettre recommandée, expédiée dans les DIX jours suivants la date de réception de la notification de la décision réglementaire de la Commission Régionale.

Il est nécessaire également de préciser que vous acceptez les frais d'appel (90 €).

Le Président de la CRS,
Yves MOLINARIO
P/O Attaché à la CRS,
Tarek BOUGHERBAL